



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE Solution KHEIRON Version 1 - 202208

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « **CGV** ») ont pour objet de définir les modalités et conditions de la fourniture de matériels et services par la société IoThink Solutions société par actions simplifiée, au capital de 128 572 €, dont le siège social est situé Porte de l'Arenas – Hall C – CS 13326 – 455 Promenade des Anglais 06206 NICE Cedex 3SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le n° 819 582 537, (ci-après « **IOTHINK SOLUTIONS** »).

### ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Dans le Contrat, les termes et expressions identifiés par une majuscule ont la signification indiquée ci-après, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel.

**1.1. Anomalie** : désigne un dysfonctionnement reproductible et documenté par le Client qui rend impossible ou interrompt le fonctionnement et/ou l'exécution de tout ou partie de Solution KHEIRON.

**1.2. Client** : désigne tout professionnel, personne physique ou morale, immatriculé au registre du commerce et des sociétés ou tout registre commercial équivalent, identifiée comme client dans le Bon de Commande.

**1.3. Conditions Particulières de Vente** : désigne les documents émis par IOTHINK SOLUTIONS, décrivant respectivement (i) chacune des solutions logicielles composant la Solution KHEIRON et (ii) les Equipements Communicants commandés par le Client, ainsi que les conditions et modalités de leur fourniture.

**1.4. Contrat** : désigne les présentes CGV et les Conditions Particulières de Vente concernées, le Bon de Commande et la Proposition Commerciale.

**1.5. Bon de Commande** : désigne le document signé par les parties, ayant pour objet la commande par le Client à IOTHINK SOLUTIONS de la Solution KHEIRON, d'Equipements Communicants et/ou des Services et récapitulant les termes de la Proposition Commerciale acceptée par le Client, ainsi que les conditions particulières définitives applicables pour leur réalisation.

**1.6. Données Personnelles** : désigne, au sens de la Loi n°78-16 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Loi Informatique et Liberté » et du Règlement (UE) 2016/679 du 26 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (ou « RGPD ») (ensemble la « Réglementation applicable à la protection des données personnelles »), toute information permettant de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique.

**1.7. Droits de Propriété Intellectuelle** : désigne tous droits associés aux œuvres de l'esprit y compris les droits patrimoniaux et moraux d'auteur, tous droits de propriété relatifs aux brevets, marques, dessins et modèles, logiciels, droits des producteurs de bases de données, noms de domaines, ainsi que tout autre droit de propriété intellectuelle, dans le monde entier, d'ores et déjà ou ultérieurement déposés ou enregistrés.

**1.8. Equipements Communicants** : désigne les produits, équipements, machines ou systèmes ayant des capacités de communication au travers de protocoles de communication ou de contacts physiques, dits objets connectés. Les Equipements Communicants peuvent appartenir au Client préalablement à la signature du Contrat ou être commandés par le Client auprès de IOTHINK SOLUTIONS.

**1.9. Partie(s)** : désigne individuellement IOTHINK SOLUTIONS ou le Client et collectivement IOTHINK SOLUTIONS et le Client.

**1.10. Proposition Commerciale** : désigne le document édité par IOTHINK SOLUTIONS, décrivant les Services et/ou les Equipements Communicants et/ou la Solution KHEIRON proposés par IOTHINK SOLUTIONS selon les demandes et besoins du Client, ainsi que les conditions financières de leur fourniture. Y sont annexées les CGV ainsi que les Conditions Particulières de Vente applicables.

**1.11. Services** : désigne les services fournis par IOTHINK SOLUTIONS au Client tels que définis à l'article 4 ci-après.

**1.12. Solution KHEIRON** : désigne la suite logicielle développée et commercialisée par IOTHINK SOLUTIONS, permettant de simplifier la gestion des équipements connectés du Client. La suite logicielle est composée des solutions suivantes : Solution KHEIRON SERVICES PLATFORM ; Solution KHEIRON STUDIO ; Solution KHEIRON HARDWARE ; Solution KHEIRON CONNECTIVITY ; Solution KHEIRON FLEXIBILITY ; Solution KHEIRON DESIGN. Les conditions et modalités de fourniture de ces solutions sont précisées dans leurs Conditions Particulières de Vente respectives.

### ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU CONTRAT

L'utilisation de la Solution KHEIRON, des Services et/ou des Equipements Communicants est subordonnée à l'acceptation expresse et sans réserve par le Client du Contrat.

Les termes de la Proposition Commerciale émise par IOTHINK SOLUTIONS sont valables 30 jours ouvrés. L'acceptation de la Proposition Commerciale par le Client prend la forme de l'émission d'un Bon de Commande. La signature du Bon de Commande par le Client vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client du Contrat en vigueur au jour de la signature du Bon de Commande par le Client et son engagement à en respecter le contenu. IOTHINK SOLUTIONS dispose alors d'un délai de cinq (5) jours ouvrés pour confirmer le Bon de Commande par email. Le Bon de Commande est alors considéré comme ferme et définitivement accepté par les parties.

Le Client reconnaît avoir lu la Proposition Commerciale, les CGV et Conditions Particulières de Vente y annexées et en avoir entièrement compris les termes, préalablement à la signature du Bon de Commande.

Le Client déclare qu'il conclut le Contrat en son nom, pour son compte ou celui de ses clients professionnels, et pour ses besoins professionnels.

### ARTICLE 3 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat est composé des documents contractuels suivants par ordre de priorité décroissant : (i) le Bon de Commande, (ii) les présentes CGV et (iii) la Proposition Commerciale. En cas de contradiction entre les dispositions contenues dans des documents de rang différent, les dispositions du document de rang supérieur prévaudront.

### ARTICLE 4 - COMMANDE D'EQUIPEMENTS COMMUNICANTS

Le Client pourra commander des Equipements Communicants auprès de IOTHINK SOLUTIONS. Ces Equipements Communicants sont destinés à fonctionner avec la Solution KHEIRON.



Les Equipements Communicants sont commandés, livrés et conditionnés par IOTHINK SOLUTIONS ou par un sous-traitant de IOTHINK SOLUTIONS, dans les conditions et modalités fixées dans les Conditions Particulières de Vente applicables et, le cas échéant, le Bon de Commande. Les Equipements Communicants bénéficient également d'une garantie de conformité dans les conditions prévues aux Conditions Particulières de Vente.

Les Equipements Communicants demeurent la propriété de IOTHINK SOLUTIONS jusqu'à complet paiement de leur prix par le Client. Nonobstant ce qui précède, le Client assumera tous risques de perte, d'avaries, de destruction, de responsabilités ou dommages de toute nature sur les Equipements Communicants livrés, qu'il lui appartiendra d'assurer à compter de leur date de livraison, jusqu'à leur parfait paiement, pour leur valeur de remplacement à neuf. La police d'assurance souscrite par l'assuré devra permettre de remplir le propriétaire des Matériels de ses droits.

#### **ARTICLE 5 - SERVICES FOURNIS PAR IOTHINK SOLUTIONS**

IOTHINK SOLUTIONS s'engage à fournir au Client les Services définis ci-après.

IOTHINK SOLUTIONS s'engage à apporter tout le soin nécessaire et toute la diligence requise dans la fourniture des Services au Client, conformément aux usages de la profession, aux règles de l'art et aux stipulations des présentes.

Sauf dispositions contraires dans le Bon de Commande, l'organisation du déroulement des Services, l'ordonnancement des tâches et leur planification, l'affectation des ressources pour la réalisation de ces tâches, le choix des méthodes de travail sont définis librement par IOTHINK SOLUTIONS.

##### **5.1. Mise à disposition de la Solution KHEIRON**

IOTHINK SOLUTIONS met à disposition du Client la Solution KHEIRON, accessible sur le(s) serveur(s) de IOTHINK par le biais d'internet à l'adresse suivante : <https://www.kheiron-sp.com/>, dans les conditions de la licence d'utilisation définie à l'article 7 ci-après.

La Solution KHEIRON est conçue pour répondre au mieux aux besoins et demandes du Client, exprimés dans le Bon de Commande.

La Solution KHEIRON sera utilisée sous les seuls contrôle, direction et responsabilité du Client. Par conséquent, relèvent de la responsabilité du Client, sans que cette liste soit limitative, (i) la mise en œuvre de tous procédés et mesures utiles destinés à protéger ses matériels, progiciels, logiciels, mots de passe, contre tout virus et intrusions ; (ii) le respect des prérequis techniques tels que définis à l'article 6 ci-après ; (iii) les erreurs commises dans l'utilisation de la Solution KHEIRON ; et (iv) l'utilisation des identifiants et mots de passe permettant d'accéder et d'utiliser la Solution KHEIRON conformément aux conditions générales d'utilisation en vigueur. Le Client s'assurera qu'aucune personne non autorisée par ses soins n'a accès audit service.

La Solution KHEIRON est hébergée auprès de la société Microsoft (Microsoft Ireland Operations Ltd), dans des datacenters situés en Europe. Toute Donnée, et notamment toute Donnée Personnelle, fournie ou collectée au travers de la Solution KHEIRON sera stockée sur le(s) serveur(s) de cet hébergeur, mis à disposition de IOTHINK SOLUTIONS. Cet hébergeur agit en tant que sous-traitant de IOTHINK SOLUTIONS au sens de la Réglementation applicable à la protection des données personnelles, seulement sur instruction écrite de IOTHINK SOLUTIONS. Il ne dispose pas du droit d'utiliser les Données Personnelles du Client, sauf aux fins d'exécution des prestations techniques d'hébergement et de gestion des bases de données et seulement dans les conditions contractuelles signées entre l'hébergeur et IOTHINK SOLUTIONS qui ne peuvent déroger au présent article et à la réglementation précitée.

##### **5.2. Support technique et maintenance de la Solution KHEIRON**

Si le Client en a passé commande, IOTHINK SOLUTIONS assurera, pendant la durée du Contrat, un support technique du Client et, le cas échéant, la maintenance évolutive et corrective des Equipements Communicants et/ou de la Solution KHEIRON. Les conditions et modalités d'intervention de IOTHINK SOLUTIONS en termes de support et maintenance sont précisées dans chaque Conditions Particulières de Vente.

IOTHINK SOLUTIONS n'effectuera aucune intervention sur le site du Client ou de tout autre tiers où serait installés les Equipements Communicants et/ou la Solution KHEIRON.

Sauf dispositions contraires des Conditions Particulières de Vente, les méthodes de traitement des Anomalies qui seraient notifiées par le Client seront laissées à la discrétion de IOTHINK SOLUTIONS et pourront prendre la forme d'une correction de programme, de la fourniture d'une solution de contournement ou de tout autre moyen permettant d'éviter la reproduction de l'Anomalie concernée.

##### **5.3. Autres services**

Les parties pourront convenir de la fourniture par IOTHINK SOLUTIONS au Client d'autres services. La réalisation de ces services fera l'objet d'une proposition commerciale séparée par IOTHINK SOLUTIONS.

#### **ARTICLE 6 - PREREQUIS TECHNIQUES**

Pour accéder à et utiliser la Solution KHEIRON, les Services et/ou les Equipements Communicants, le Client doit disposer des matériels et dispositifs informatiques préconisés par IOTHINK SOLUTIONS dans les Conditions Particulières de Vente applicables et, s'agissant spécifiquement de la solution KHEIRON SERVICES PLATFORM, ses conditions générales d'utilisation.

A défaut de précisions, le Client doit disposer d'un système d'exploitation, d'un navigateur web, d'un anti-virus et d'un pare-feu à jour et conformes aux standards du marché au jour de la réception du Bon de Commande par IOTHINK SOLUTIONS.

#### **ARTICLE 7 - CONCESSION DE LICENCE DE LA SOLUTION KHEIRON**

Le Client reconnaît et accepte que tous les droits, titres et intérêts relatifs à la Solution KHEIRON, en ce compris chacune des solutions la composant, ainsi que tous les signes distinctifs associés (marques, logos, dénominations), y compris les Droits de Propriété Intellectuelle associés, sont et demeureront la propriété



exclusive de IOTHINK SOLUTIONS ou des tiers ayant autorisé IOTHINK SOLUTIONS à les exploiter. Le Contrat ne confère au Client aucun droit ou intérêt sur la Solution KHEIRON, et les signes distinctifs associés, mais seulement un droit limité d'accès et d'utilisation de la Solution KHEIRON dans les conditions définies ci-après.

Sous réserve du complet paiement des sommes mentionnées au Bon de Commande, et nonobstant toute disposition contraire des Conditions Particulières de Vente, IOTHINK SOLUTIONS concède au Client, pour la durée du Contrat telle que prévue à l'article 12, pour le monde entier, une licence non-exclusive, non-cessible, non-transférable, sans droit de sous-licence, d'accès et d'utilisation de Solution KHEIRON, pour ses propres besoins ou ceux de ses clients professionnels, et aux seules fins de son activité professionnelle.

Le Client s'engage à ne pas utiliser Solution KHEIRON autrement que dans les limites autorisées par le Contrat. Le Client s'engage, en outre, à ne pas effectuer un ou plusieurs des actes suivants, ni permettre à un tiers ou autoriser un tiers à effectuer un ou plusieurs des actes suivants : (i) décompiler ou désassembler la Solution KHEIRON, en effectuer l'ingénierie inverse ou tenter de toute autre manière d'en obtenir les codes sources, en tout ou partie ; (ii) créer des œuvres dérivées à partir de la Solution KHEIRON, l'adapter, la modifier, la traduire, ou y apporter des modifications en tout ou partie, ou permettre une association ou incorporation de tout ou partie d'un ou plusieurs de ses éléments à d'autres œuvres, y compris logicielles ; (iii) louer, sous-licencier, vendre, prêter ou transférer la Solution KHEIRON à un tiers ou permettre à un tiers d'accéder et d'utiliser la Solution KHEIRON, en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit préalable de IOTHINK SOLUTIONS.

#### **ARTICLE 8 - LIVRAISON**

La mise à disposition des Services et/ou la livraison des Equipements Communicants est effectuée à compter du paiement complet des sommes dues par le Client au titre du Contrat, dans les délais et selon les modalités précisées dans le Bon de Commande ou, à défaut, les Conditions Particulières de Vente applicables.

Les délais sont donnés à titre indicatif. IOTHINK SOLUTIONS s'engage à faire le maximum pour respecter les délais de livraison, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en cas de retard ni ouvrir droit à indemnités ou recours au profit du Client. En aucun cas la responsabilité de IOTHINK SOLUTIONS ne pourra être engagée en cas de non-respect des délais de livraison dû à une erreur ou omission du Client dans la communication des informations nécessaires à IOTHINK SOLUTIONS pour livrer la Solution KHEIRON et/ou les Equipements Communicants.

#### **ARTICLE 9 - COLLABORATION DU CLIENT**

Pour la bonne exécution du Contrat, le Client s'engage à coopérer activement avec IOTHINK SOLUTIONS. A ce titre, le Client s'engage à communiquer spontanément tous événements, informations ou documents qui seraient utiles à la bonne exécution du Contrat. Le Client s'engage également à s'informer régulièrement auprès de IOTHINK SOLUTIONS de tout élément intéressant la bonne utilisation de la Solution KHEIRON et/ou des Equipements Communicants. Le Client s'engage également à fournir à IOTHINK SOLUTIONS tous accès, physique ou informatique, nécessaire à l'exécution du contrat.

#### **ARTICLE 10 - CONDITIONS FINANCIERES**

##### **10.1. Prix du Service de mise à disposition de la Solution KHEIRON**

Le prix de Solution KHEIRON est indiqué sur le Bon de commande signé par le Client. Le prix indiqué est hors taxes, les droits et taxes applicables seront facturés en sus et seront ceux en vigueur au jour de la facturation.

##### **10.2. Prix du Service de support technique et de maintenance de la Solution KHEIRON**

Passé la période de garantie définie à l'article 14.1 ci-après, si le Client en a passé commande, le Service de support technique et de maintenance de la Solution KHEIRON sera facturé sous la forme d'un abonnement annuel, terme à échoir, dès la souscription du service de support technique et de maintenance de la Solution KHEIRON, dans les conditions et modalités fixées au Bon de Commande ou, à défaut, aux Conditions Particulières de Vente applicables.

##### **10.3. Prix des Equipements Communicants**

Le prix unitaire et total des Equipements Communicants commandés sont indiqués en euros hors taxe et figurent dans la Proposition Commerciale et le Bon de Commande. Le prix est facturé à la livraison, selon les modalités fixées dans le Bon de Commande ou, à défaut, les Conditions Particulières de Vente applicables.

##### **10.4. Révision du prix**

Le prix de Solution KHEIRON pourra être revu une fois par an par IOTHINK SOLUTIONS dans la limite de 5% du prix hors taxes. IOTHINK SOLUTIONS en informera préalablement le Client par courriel à l'adresse fournie.

##### **10.5. Conditions de règlement**

Sauf stipulations contraires dans le Bon de Commande, les factures sont payables selon l'échéancier suivant :

- 30% à la validation du Bon de Commande par IOTHINK SOLUTIONS dans les conditions prévues à l'article 2 ci-avant ;
- Le solde (70%) à la livraison.

Sauf stipulations contraires dans le Bon de Commande, les factures sont payables par virement ou chèque bancaire, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture correspondante. Le Client accepte expressément que les factures lui soient adressées par email.

Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité de retard calculée sur la base d'un taux d'intérêt égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, sans qu'un rappel soit nécessaire. Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement sera également due.

Pour tout retard de paiement excédant le délai de paiement accordé au Client à compter de la date réception de la facture, IOTHINK SOLUTIONS se réserve le droit de facturer une pénalité égale à 0,5 % du montant total hors taxe dû par le Client au titre du Bon de Commande, par mois de retard. Cette pénalité est exigible sans qu'un rappel soit nécessaire et sans préjudice du droit de IOTHINK SOLUTIONS de suspendre les Services tel que prévu à l'article 11 ci-après ou résilier le Contrat, tel que prévu à l'article 13.



## ARTICLE 11 - SUSPENSION DES SERVICES

IOTHINK SOLUTIONS se réserve le droit, sept (7) jours calendaires après une mise en demeure de payer envoyée au Client par tout moyen écrit (dont email), restée totalement ou partiellement sans effet, de suspendre la fourniture des Services et/ou Equipements Communicants jusqu'au paiement intégral des sommes dues. En aucun cas cette suspension ne saurait engager la responsabilité d'IOTHINK SOLUTIONS ni ouvrir droit à quel qu'indemnité, action ou recours au profit du Client.

## ARTICLE 12 - DUREE

Sauf stipulations contraires du Bon de Commande, le Contrat est conclu à compter de la date de signature du Bon de commande et pour une durée initiale d'un (1) an à compter de la date de signature du Bon de Commande. Ils seront ensuite reconduits tacitement pour périodes successives d'une (1) année. La partie qui déciderait de ne pas reconduire un ou plusieurs Services devra notifier cette décision à l'autre partie, par tout moyen écrit (dont email), moyennant un préavis d'un (1) mois avant l'expiration de la période en cours.

## ARTICLE 13 - RESILIATION

### 13.1. Résiliation pour faute

En cas de manquement(s) d'une des parties à l'une des obligations mises à sa charge au titre du Contrat, l'autre partie pourra lui adresser une mise en demeure, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, d'avoir à remédier à ce(s) manquement(s) dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception, ou à défaut à compter de la date de première présentation de cette lettre. Dans le cas où, passé ce délai, cette mise en demeure resterait totalement ou partiellement infructueuse, le Contrat sera résilié de plein droit avec effet immédiat, sans autre formalité et sans préjudice de tous autres droits ou actions auxquels la partie lésée pourrait prétendre.

### 13.2. Résiliation pour cause de liquidation judiciaire

Le Contrat sera automatiquement résilié si l'une des parties fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire, sauf la faculté pour le liquidateur judiciaire d'exiger la transmission des contrats en cours.

### 13.3. Conséquences de la résiliation

Les sommes versées par le Client avant la résiliation effective du Contrat, pour quelque raison que ce soit, demeurent acquises à IOTHINK SOLUTIONS. A la résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client cessera immédiatement toute utilisation et exploitation des Services.

## ARTICLE 14 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

### 14.1. Respect de la Réglementation applicable à la protection des données personnelles

IOTHINK SOLUTIONS s'engage à respecter à tout moment la réglementation applicable à la protection des Données Personnelles et en particulier le Règlement (UE) n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « RGPD » et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et Libertés » (ensemble ci-après la « *Réglementation applicable à la protection des données personnelles* »).

IOTHINK SOLUTIONS a développé les Services de manière à assurer une protection adéquate des Données Personnelles traitées au travers de la Solution KHEIRON et s'engage à maintenir un niveau de sécurité approprié de la Solution KHEIRON pendant toute la durée du Contrat. A ce titre, IOTHINK SOLUTIONS met en œuvre des mesures de sécurité conformes aux exigences de la Réglementation applicable à la protection des données personnelles et visant à (i) protéger les Données Personnelles contre leur destruction, perte, altération, divulgation à des tiers non autorisés, (ii) assurer le rétablissement de la disponibilité des Données Personnelles et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique. Sur demande du Client, IOTHINK SOLUTIONS lui transmettra la liste des mesures de sécurité qu'elle met en œuvre.

### 14.2. Protection des Données Personnelles du Client

IOTHINK SOLUTIONS est amenée à traiter les Données Personnelles des collaborateurs du Client qui accèderont et utiliseront la Solution KHEIRON et les Services, pour permettre la passation de commande, l'envoi des informations nécessaires pour fournir les Services, communiquer avec le Client sur toutes questions relatives aux Services et/ou à un Bon de Commande, assurer la bonne gestion et exécution des présentes. IOTHINK SOLUTIONS s'engage à traiter les Données Personnelles des collaborateurs du Client dans le strict respect de la Réglementation applicable à la protection des données personnelles.

Chaque collaborateur du Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données personnelles. Le collaborateur dispose également du droit de s'opposer à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection commerciale de la part de IOTHINK SOLUTIONS, du droit à l'effacement de ses données personnelles dans les conditions de l'article 17 du RGPD, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés s'il considère que le traitement opéré par IOTHINK SOLUTIONS constitue une violation de ses données personnelles.

Les droits du collaborateur du Client sur ses données personnelles peuvent être exercés à tout moment auprès de IOTHINK SOLUTIONS par email à l'adresse suivante : [info@iothink-solutions.com](mailto:info@iothink-solutions.com).

## ARTICLE 15 - GARANTIES

### 15.1. Garantie de conformité

IOTHINK SOLUTIONS déclare et garantit également que la Solution KHEIRON qu'elle fournit est conforme à l'état de l'art existant au jour de la signature du Bon de Commande.

Sauf stipulation contraire des Conditions Particulières de Vente, IOTHINK SOLUTIONS garantit pendant un délai d'un (1) an à compter de la livraison de la Solution KHEIRON et/ou des Equipements Communicants, que ceux-ci ne présentent pas d'Anomalie rendant impossible ou difficile leur utilisation. Au cours de cette période de garantie, IOTHINK SOLUTIONS s'engage à corriger sans frais pour le Client, toute Anomalie découverte par le Client, dans les conditions ci-après.

La garantie de conformité exclut expressément la maintenance évolutive de la Solution KHEIRON et/ou des Equipements Communicants.



En cas de découverte d'une Anomalie par le Client, celui-ci devra la notifier par écrit à IOTHINK SOLUTIONS dans un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la découverte. Pour être traitée, l'Anomalie devra être décrite de manière précise et documentée.

IOTHINK SOLUTIONS vérifiera que l'Anomalie notifiée ne rentre pas dans un cas d'exclusion de garantie tel que prévu à l'article 15.2 ci-après. IOTHINK SOLUTIONS décidera ensuite, à son entière discrétion, de remplacer ou de réparer la Solution KHEIRON et/ou les Equipements Communicants présentant une Anomalie, en tout ou partie. Il est entendu que l'usure normale ne relève pas de la garantie d'IOTHINK SOLUTIONS.

Le Client facilitera l'accès à IOTHINK SOLUTIONS pour la mise en œuvre de la garantie. Si le Client ne permet pas l'accès à la Solution KHEIRON et/ou aux Equipements Communicants concernés dans un délai raisonnable, IOTHINK SOLUTIONS sera déchargée de son obligation de garantie.

La garantie d'IOTHINK SOLUTIONS se limitera au coût du remplacement ou de la réparation de la Solution KHEIRON et/ou des Equipements Communicants défectueux qui devront être retournés à IOTHINK SOLUTIONS aux frais de ce dernier et n'inclura pas le coût de la réinstallation de la Solution KHEIRON et/ou des Equipements Communicants réparés ou remplacés aux matériels auxquels ils sont intégrés, incorporés ou associés. Ces coûts feront l'objet d'une proposition commerciale séparée de la part d'IOTHINK SOLUTIONS.

En aucun cas IOTHINK SOLUTIONS n'effectuera une intervention au titre de la garantie de conformité, sur le site du Client ou de tout autre tiers où sont installés la Solution KHEIRON et/ou les Equipements Communicants.

### **15.2. Autres garanties de IOTHINK SOLUTIONS**

IOTHINK SOLUTIONS déclare et garantit qu'elle a tous les droits, titres, licences et autorisations nécessaires pour conclure le Contrat. IOTHINK SOLUTIONS déclare et garantit qu'elle dispose de tous les Droits de Propriété Intellectuelle nécessaires aux fins des présentes. A ce titre, IOTHINK SOLUTIONS garantit le Client contre toute demande, réclamation ou action en contrefaçon relative à la Solution KHEIRON, à la condition que le Client (i) notifie promptement à IOTHINK SOLUTIONS ladite réclamation ou action, (ii) permette à IOTHINK SOLUTIONS de défendre et/ou régler seule ladite réclamation, et (iii) fournisse à IOTHINK SOLUTIONS toute l'assistance nécessaire dans la défense et/ou la résolution du litige. Dans la défense ou la résolution du litige, IOTHINK SOLUTIONS pourra, à sa seule discrétion, (i) obtenir le droit, pour le Client, de continuer à utiliser la Solution KHEIRON, (ii) modifier/remplacer les éléments corrélatifs contrefaisants pour qu'ils ne portent plus atteinte aux droits du tiers, sans nuire à la bonne exécution de la Solution KHEIRON, ou (iii) résilier le Contrat et rembourser le Client au prorata du prix de la Solution KHEIRON et des Services qu'il aura déjà payés au jour du litige.

Nonobstant ce qui précède, IOTHINK SOLUTIONS ne sera en aucun cas responsable de toute demande, réclamation ou action résultant d'une utilisation de la Solution KHEIRON non autorisée par le Contrat ou ne respectant pas les modalités et conditions d'utilisation prévues au Contrat.

IOTHINK SOLUTIONS ne consent aucune autre garantie expresse ou implicite, en ce y compris, sans que cette énumération ne soit limitative, quant à la continuité, performance et/ou pérennité de la Solution KHEIRON et/ou quant à l'adaptation et/ou la conformité de la Solution KHEIRON à un usage particulier ou aux besoins du Client.

L'utilisation de la Solution KHEIRON implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission de données à partir d'internet. IOTHINK SOLUTIONS ne garantit pas que les fonctionnalités de la Solution KHEIRON ou d'autres éléments qui la composent seront à tout moment disponibles, ininterrompus ou sans erreur, que les défauts ou erreurs éventuels seront immédiatement corrigés ou que Solution KHEIRON ou ses serveurs seront à tous moments exempts de virus, vers, chevaux de Troie ou tout autre composant susceptible de causer un dommage.

### **15.3. Garanties du Client**

Le Client déclare et garantit qu'il a obtenu et conservera pendant toute la durée du Contrat, tous les droits, titres, licences et autorisations nécessaires à la conclusion et l'exécution du Contrat et permettant à IOTHINK SOLUTIONS de fournir les Services au Client.

Le Client reconnaît qu'il est seul responsable de l'accès et de l'utilisation de la Solution KHEIRON.

Le Client garantit que les données qu'il transmet aux fins de fourniture des Services sont exactes, complètes, à jour et sincères, et qu'elles respectent les législations et réglementations applicables aux activités du Client, ainsi que les droits (y compris les droits de propriété intellectuelle et le droit sur la protection des données personnelles) des tiers.

### **ARTICLE 16 - ASSURANCES**

Les parties déclarent être titulaires d'une police d'assurance souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable, couvrant leur responsabilité civile professionnelle. Chaque partie s'engage à maintenir sa police d'assurance, telle que décrite ci-dessus, pendant toute la durée du Contrat et à en apporter la preuve sur demande de l'autre partie.

### **ARTICLE 17 - LIMITATION DE RESPONSABILITE**

De convention expresse, IOTHINK SOLUTIONS est soumise à une obligation de moyens dans la fourniture de Solution KHEIRON et des Services au Client. Le Client reconnaît expressément avoir reçu de IOTHINK SOLUTIONS toutes les informations nécessaires, lui permettant d'apprécier l'adéquation des Services et Equipements Communicants à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour leur mise en œuvre.

IOTHINK SOLUTIONS ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation des Services, et ce pour quelque raison que ce soit.

En aucun cas, IOTHINK SOLUTIONS ne saurait être tenue responsable de tous dommages indirects de quelque nature que ce soit subis par le Client, y compris, sans que cette liste ne soit limitative, la perte de profit, perte de bénéfices, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, préjudice d'image, en relation ou provenant de l'utilisation de la Solution KHEIRON et des Equipements Communicants.

**Le Client reconnaît expressément que l'utilisation de la Solution KHEIRON et des Equipements Communicants se fait sous sa seule et entière responsabilité.** Aucun conseil et aucune information, qu'ils soient oraux ou écrits, obtenus par le Client ne sont susceptibles de créer des garanties non expressément prévues



par le Contrat, ni d'entraîner la responsabilité de IOTHINK SOLUTIONS en cas de dommages, de quelque nature qu'ils soient, causés au Client ou à des tiers du fait de la mauvaise utilisation par le Client de la Solution KHEIRON et des Equipements Communicants, en violation des dispositions du présent article et plus généralement du non-respect du Contrat.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de IOTHINK SOLUTIONS serait engagée du fait d'une faute avérée de cette dernière, la responsabilité globale totale cumulée de IOTHINK SOLUTIONS sera expressément limitée, toutes causes confondues, au préjudice direct et prévisible subi par le Client, sans pouvoir excéder le montant des sommes effectivement payées par le Client au titre du Contrat, au jour du fait générateur de la responsabilité de IOTHINK SOLUTIONS.

#### **ARTICLE 18 - FORCE MAJEURE**

La responsabilité de IOTHINK SOLUTIONS ne pourra être engagée en cas de non-exécution de l'une quelconque de ses obligations qui serait due à la survenance d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du code civil et la jurisprudence des tribunaux français et comprenant notamment mais non exclusivement : catastrophe naturelle, incendie, inondation, guerre, pandémie, grève et autres conflits sociaux. Les cas de force majeure suspendent l'exécution des obligations nées du Contrat pendant toute la durée de leur existence. Toutefois, si les cas de force majeure avaient une durée d'existence supérieure à un (1) mois, ils ouvriraient droit à la résiliation du Contrat par l'une ou l'autre des parties.

#### **ARTICLE 19 - CONFIDENTIALITE**

La partie au reçoit des informations confidentielles de l'autre partie s'engage à conserver à titre strictement confidentiel, pendant toute la durée des présentes et pendant cinq (5) ans à compter de leur cessation, pour quelque cause que ce soit, toutes informations, données, et autres éléments, de quelque nature que ce soit, sur quelque support que ce soit, qui lui auront été communiqués par l'autre partie, sur quelque support que ce soit, ou dont elle aurait eu connaissance à l'occasion de l'utilisation du Pack web immobilier ou, plus généralement, de l'exécution des présentes.

Les informations confidentielles ne peuvent faire l'objet d'aucune divulgation par la partie qui les reçoit à des tiers et ne doivent être utilisées que dans le seul cadre de l'exécution des présentes. Sans préjudice de ce qui précède et sauf opposition écrite de sa part, le Client autorise expressément IOTHINK SOLUTIONS à utiliser les données traitées par le Client dans le cadre de l'utilisation des Services (tableau de bord, etc.) à des fins de démonstration du fonctionnement de la Solution KHEIRON auprès des prospects, clients et partenaires de IOTHINK SOLUTIONS, à l'exclusion de toute autre finalité.

Les informations confidentielles demeurent la propriété de la partie qui les divulgue. En aucun cas la transmission d'informations confidentielles à l'autre partie ne saurait s'interpréter comme lui conférant de quelques droits ou intérêts sur les informations confidentielles à l'exception des droits éventuellement prévus aux présentes.

La partie réceptrice s'engage à restituer ou à détruire, selon les instructions de la partie divulgateur, les documents ou leur reproduction contenant des informations confidentielles, immédiatement sur demande de la partie divulgateur et au plus tard à la résiliation ou à l'expiration des présentes pour quelque cause que ce soit.

Le présent article survivra à la résiliation ou à l'expiration des présentes pour quelque cause que ce soit.

#### **ARTICLE 20 - STIPULATIONS DIVERSES**

**Intégralité.** Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord des parties relativement à son objet et annule et remplace tout accord, antérieur ou actuel, oral ou écrit, entre les parties, relativement à cet objet. Il prévaut sur les conditions générales d'achat du Client.

**Cession du Contrat.** Le Client ne peut céder à un tiers pour quelque raison que ce soit, et sous quelque forme que ce soit, le Contrat ou l'un de ses droits et/ou obligations qui y sont contenus, sans l'agrément préalable et écrit de IOTHINK SOLUTIONS. Le Client reconnaît et accepte expressément que IOTHINK SOLUTIONS est libre de céder et/ou transférer le Contrat, de quelque manière que ce soit, notamment par voie d'acquisition, fusion, absorption, apport partiel d'actifs, changement de contrôle et/ou transfert de la totalité ou d'une partie de l'activité de IOTHINK SOLUTIONS, sans avoir à informer le Client ni obtenir son consentement préalable.

**Indépendance des clauses.** Dans le cas où une ou plusieurs dispositions du Contrat seraient tenues pour invalides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente devenue définitive, les autres dispositions du Contrat conserveraient néanmoins toute leur force et leur portée.

**Non-renonciation.** Le défaut pour l'une ou l'autre des parties de se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions du Contrat, ne saurait être interprété à l'avenir comme une renonciation aux droits qu'elle tient des présentes.

**Contractants indépendants.** Les parties déclarent que les relations entre elles sont exclusives de tout lien de subordination. À cet effet, aucune des parties et ses membres n'a de droit de représenter ou d'engager l'autre partie, sous quelque forme ou à quelque titre que ce soit. Aucune partie ne sera responsable des actes ou omissions de l'autre partie, ou des actes ou omissions de leurs collaborateurs au cours de la mise en œuvre des présentes. Les présentes ne constituent ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par l'une des parties à l'autre. Les parties sont et demeureront, pendant toute la durée des présentes, des partenaires professionnels indépendants.

**Références.** IOTHINK SOLUTIONS pourra citer le nom du Client, notamment dans ses documents techniques, commerciaux ou ses listes de références, sauf opposition expresse écrite du Client.

**Sous-traitance.** Le Client reconnaît et accepte que IOTHINK SOLUTIONS puisse, à sa seule discrétion, avoir recours à un ou plusieurs sous-traitants pour l'exécution de ses obligations résultant du Bon de Commande et de l'exécution des Services. Cependant, IOTHINK SOLUTIONS demeurera, vis-à-vis du Client, seul et unique responsable de la bonne exécution des Services confiés au(x)dit(s) sous-traitant(s).

**Cession.** IOTHINK SOLUTIONS peut décider de céder ou transférer les droits ou obligations que lui confèrent les présentes CGV et toutes conditions particulières sous réserve que le Client bénéficie des mêmes obligations que IOTHINK SOLUTIONS et, ce, dans les mêmes conditions.

#### **ARTICLE 21 - DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Le Contrat est soumis à la loi française.

Les parties déclarent leur intention de chercher une solution amiable à toute difficulté qui pourrait surgir à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente et/ou du bon de commande. En cas de contestation non résolue à l'amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce d'Antibes, nonobstant tout appel en garantie ou pluralité de défendeurs.